



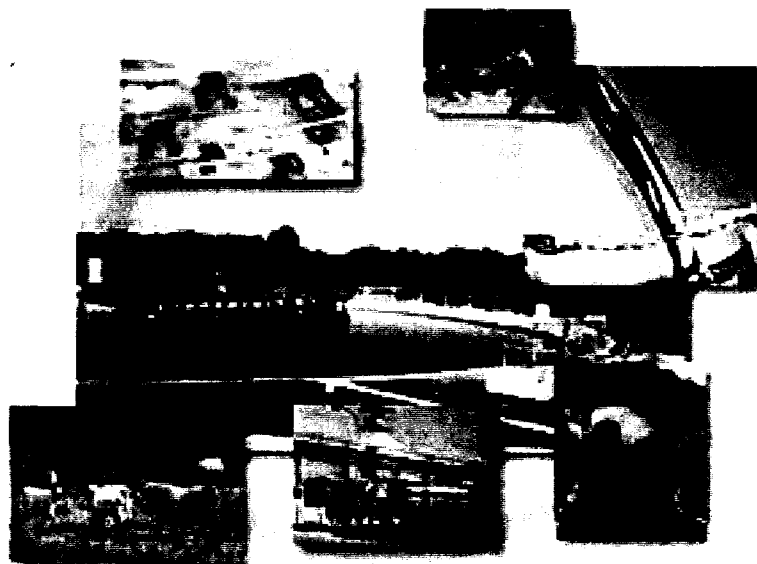
24603 RM



Agence de l'eau
Artois-Picardie

L'eau en Lorraine

Une ressource précieuse
mais vulnérable



Séance Plénière du 20 avril 2001

Sommaire

	Pages
INTRODUCTION GÉNÉRALE	2
Chapitre préliminaire Le cycle de l'eau	
<u>1. L'eau est indispensable à la vie</u>	5
<u>2. L'eau est indispensable à l'économie</u>	13
1. Le contexte extérieur	
1.1 Les enjeux internationaux "la guerre de l'eau"	15
1.2 Les enjeux européens.....	21
<u>1.2.1. L'eau dans la réglementation européenne</u>	22
<u>1.2.2. Quelques exemples européens de gestion de l'eau</u>	22
1.3 Les principaux enjeux nationaux et la place de la Lorraine dans le contexte national	24
<u>1.3.1. L'eau en France</u>	25
<u>1.3.2. La gestion de l'eau en France</u>	28
① <i>Un cadre législatif en mutation</i>	28
② <i>L'organisation des pouvoirs publics</i>	30
<u>1.3.3. Le prix de l'eau en France</u>	37
<u>1.3.4. La qualité de l'eau en France</u>	41
<u>1.3.5. Les inondations brutales</u>	46
<u>1.3.6. Eau et santé : la question spécifique du thermalisme</u>	49
1.4 Les enjeux de proximité	54

2. L'eau, reine en Lorraine

2.1	La mémoire de l'eau en Lorraine.....	61
2.2	Les ressources régionales en eau.....	65
2.2.1.	<u>Les consommations régionales</u>	66
2.2.2.	<u>Les ressources régionales</u>	67
2.2.1.1.	<u>La qualité des eaux souterraines en Lorraine</u>	67
2.2.1.2.	<u>La qualité des eaux de surface en Lorraine</u>	70
2.3	Les valorisations économiques de l'eau.....	76
2.3.1.	Les industries de l'eau en Lorraine.....	77
2.3.2.	L'eau, vecteur de communication.....	83
2.3.3.	Tourisme et thermalisme en Lorraine.....	88
2.4	Les particularités lorraines.....	93
①	« L'eau et les mines ».....	94
②	Incidences économiques, sociales et environnementales de l'activité des soudières lorraines	109
③	Des problèmes spécifiques au département des Vosges (<i>rejets de l'industrie textile et acidification des cours d'eau</i>).....	115
④	la préservation des zones humides.....	119
2.5	Le potentiel scientifique et technique régional.....	121
	CONCLUSIONS ET SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS.....	231
	ANNEXES	

INTRODUCTION GÉNÉRALE

"L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation"

- ☛ 9 français sur 10 se déclarent préoccupés par la pollution des eaux souterraines
- ☛ 6 sur 10 estiment que la qualité des eaux de surface (lacs et rivières) s'est dégradée durant la dernière décennie².

Réalité ou illusion ?

Dans un pays développé comme le nôtre, qui a -notamment depuis la loi sur l'eau en **1992**- beaucoup investi -financièrement, scientifiquement, en termes de contrôle, de connaissance ...- dans la qualité de l'eau potable, cette impression repose malheureusement sur des faits avérés.

Ainsi, entre 1993 et 1995, 2 français sur 3 ont, à un moment ou un autre, consommé une eau non conforme aux dispositions réglementaires! Sur le dernier quart de siècle, les concentrations en nitrates et en pesticides ont été multipliées par **10** dans les nappes phréatiques.

De fait, alors que des centaines de millions de francs sont dépensées chaque année pour traiter l'eau, à peine un captage sur 6 est **intégralement protégé**. Une entorse à la loi de **1992** qui fixait à début **1997** la date butoir pour établir ces protections. La prévention n'a donc pas fait l'objet de toute l'attention et de toute l'action qu'elle méritait.

Or, l'eau, "ce don du ciel", dont on a trop longtemps considéré sous nos latitudes favorisées qu'elle était un bien gratuit, est bel et bien **menacée**. L'eau, qui sera sans nul doute l'un des enjeux majeurs de l'humanité au **XXI^{ème}** siècle, relève bien à cet égard d'une logique de long terme.

Logique de long terme car il faut, à l'échelle planétaire comme au niveau local, assurer la distribution, en quantité suffisante et en qualité conforme, à un prix limité, tout en préservant, là aussi en quantité et en qualité, la ressource.

A cet égard, la Lorraine a encore la chance de disposer d'une ressource à la fois **abondante et encore de bonne qualité mais néanmoins vulnérable et donc menacée dans l'avenir**. Un patrimoine qu'il convient donc impérativement à la fois de **préserver**, de valoriser et de gérer au mieux des **générations** actuelles ... et futures.

¹ Loi sur l'eau du 03-01-1992

² Source: IFEN (Institut Français de l'Environnement)

Rapport Eau : Conclusions et synthèse des propositions

L'eau, source de vie, déterminant essentiel de notre santé, composante fondamentale de notre histoire, de notre culture, de la structuration de notre espace, va prendre au XXI^{ème} siècle une dimension encore plus prégnante dans nos civilisations.

- Elle est déjà et sera de plus en plus l'or bleu du monde, avec en point de mire une menace effrayante qu'il faudra transformer en enjeu planétaire : fournir, en quantité, en qualité et à un prix raisonnable, cet or bleu dont sont menacés de manquer 4 à 5 milliards d'humains à l'horizon 2025.
- Quantité, prix, qualité : l'ambition n'est guère différente à formuler pour les pays développés, même s'il ne s'agit ni du même volume de population ni -à proprement parler- d'une question de survie. Soumise à de multiples pressions, l'eau devrait voir son prix augmenter et les différences probablement se creuser. Ce qui ne manquera pas de raviver le débat sur une éventuelle péréquation nationale du prix de l'eau.

Dans ce contexte, la Lorraine peut se flatter de disposer encore d'une ressource plutôt abondante et préservée. Ce constat régional, "éclairé par le précédent alsacien" (Rhin pollué et nappe d'Alsace gravement attaquée), doit nous conduire à chercher, non pas à vivre sur une hypothétique rente, mais bien à protéger et valoriser cette richesse authentique mais vulnérable. Déjà, certains signes font craindre une menace pour l'avenir de l'eau en Lorraine :

- * cours d'eau dégradés, notamment pour les plus petits d'entre eux. Les efforts réalisés dans ce domaine, avec en particulier l'aide déterminante des Départements, semblent néanmoins commencer à porter leurs fruits ;
- * atteintes multiples aux réservoirs souterrains. Cette deuxième menace est aussi la plus inquiétante, car elle est invisible et elle a une grande inertie. Certains spécialistes n'hésitent pas à ce propos à parler de véritable bombe à retardement, tant les pollutions d'hier et d'aujourd'hui affecteront inévitablement demain l'état des nappes lorraines.

A ces enjeux majeurs, il convient d'ajouter la capacité des lorrains à régler au mieux les problèmes et enjeux particuliers de notre région :

- en premier lieu, bien sûr, la gestion, au mieux des intérêts environnementaux, sociaux, humains et économiques, de l'après-mines, dossier particulièrement sensible -à juste titre- dans le bassin ferrifère :

En tout **état** de cause, le **groupe** de travail considère que sur un **sujet** de cette importance et compte tenu des nombreuses et lourdes incertitudes qui demeurent, **il** serait inconséquent de précipiter les décisions, quelles qu'elles puissent être :

- la capacité ensuite à rendre compatibles la préservation de l'eau et celle de certaines activités **économiques** menacées (*soudières, unités de blanchiment*);
- la confirmation, enfin, que la Lorraine dispose d'un potentiel scientifique et technique mais aussi économique **particulièrement** -impressionnant dans le domaine de l'eau. Ce **pôle** fort de la Recherche et **Développement** régionale - exemple de **coopération régionale** et d'**ouverture** sur l'extérieur- doit bénéficier d'une attention particulière et continuer d'apporter une contribution efficace en termes de retombées économiques et sociales.

Ces différentes questions doivent être abordées davantage comme des enjeux que comme des contraintes. Leur résolution permettra de mesurer la capacité des acteurs lorrains à apporter des réponses adaptées à la problématique multiforme que constitue le thème de « l'eau en Lorraine ». A cet **égard**, le groupe de travail tient à émettre un certain nombre de propositions, regroupées en 12 axes stratégiques :

- Préserver la qualité des ressources en eau
- Sauvegarder les nappes
- Assurer la qualité de l'eau distribuée
- Surveiller les **évolutions** du prix de l'eau et de l'assainissement et confirmer le droit à l'eau potable pour tous
- Prendre en compte les **évolutions** en termes de gestion de la politique de l'eau
- Mieux prévenir et contrôler les effets des inondations
- Affronter la question du devenir des boues de stations d'**épuration**
- Valoriser et soutenir le secteur économique de l'eau en Lorraine
- Confirmer l'**orientation** en faveur de l'eau, vecteur de transport
- **Gérer** le dossier des eaux d'**exhaure** dans toute sa **complexité**
- Suivre le dossier des rejets des industries textiles et **des** soudières
- Affirmer le domaine de l'**Eau** et de l'Environnement comme **pôle** d'excellence de la recherche en Lorraine et accompagner les efforts de formation

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

1. Préserver la qualité des ressources en eau (p 69-70)

Incontestablement, l'ambition première de la politique de l'eau en Lorraine pour les années qui viennent. Elle passe par la poursuite de la reconquête des rivières mais surtout par une attention particulière à la dégradation des réservoirs souterrains, ressource inestimable mais vulnérable.

Les sources de pollution sont multiples, même si les effets des activités humaines sur les réserves en eau ne sont pas tous connus avec précision. Ainsi, l'agriculture, souvent pointée du doigt, doit poursuivre son effort de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Une plus grande sensibilisation, une information encore plus complète et des aides assorties à des résultats tangibles doivent soutenir cette "bataille de l'eau pure". Enfin, les zones humides apparaissent comme des richesses qu'il convient impérativement de protéger et de développer.

2. Sauvegarder les nappes (p 20 et 69)

Enjeu aussi essentiel qu'invisible, la préservation de la ressource disponible passe notamment par des efforts d'économie d'eau, dans ses différents usages. L'industrie a donné l'exemple ces dernières années, parfois à son corps défendant. Les usages domestiques et agricoles sont également redevables d'économies, sans que cela doive pénaliser le confort des uns et l'efficacité des autres. Une meilleure connaissance et une meilleure information en constituent probablement le préalable. Des actions spécifiques pourraient être soutenues au niveau régional, comme, en particulier, la récupération des eaux de pluie.

3. Assurer la qualité de l'eau distribuée (p 9,66 et 67)

Même si certains incidents peuvent toujours survenir, l'objectif est bien celui d'une "égalité des lorrains devant la qualité de l'eau". Plusieurs zones, notamment rurales (Meuse, Vosges), ont connu ces dernières années certains dépassements des normes de potabilité, contre lesquels il faut lutter. Parmi les sources de pollution à combattre, citons -sans être exhaustif- le plomb. On peut à cet égard ambitionner la mise en place d'un programme d'éradication à moyen terme de l'ensemble des canalisations en plomb du réseau public ainsi qu'une campagne d'information du grand public sur les dangers réels de ce matériau. Le préalable serait toutefois de faire l'inventaire de l'ensemble des canalisations en plomb existant encore en Lorraine aujourd'hui.

4. Surveiller les évolutions du prix de l'eau et de l'assainissement et confirmer le droit à l'eau potable pour tous (p 40)

Élément particulièrement sensible chez les populations, le prix de l'eau, dont il convient de répéter qu'il est en fait le prix de l'eau et de l'assainissement, devrait sans nul doute poursuivre sa croissance, pour répondre aux exigences de qualité évoquées précédemment et, pour les communes rurales en premier lieu, aux obligations *légales* d'épuration des eaux usées.

Si la vérité des prix constitue un élément favorisant les *économies d'eau*, il faut, quoiqu'il en soit, essayer de corriger les excès de prix, préjudiciables pour certaines activités et populations. Il faut, par ailleurs, confirmer, dans la pratique, le droit à l'eau potable reconnu désormais dans les textes.

5. Prendre en compte les évolutions en termes de gestion de la politique de l'eau

- En renforçant le rôle et les moyens du *Comité de Bassin (p 32)*
- En actualisant le *SDAGE* et en stimulant la mise en œuvre du *SAGE* du bassin ferrifère (p 33)
- En accompagnant l'implication croissante des Régions dans le domaine de l'eau (p 36)

Par ses compétences directes (*ex : recherche, transfert*), par ses orientations stratégiques (*ex : environnement*), par les relations qu'elles entretiennent avec les autres collectivités locales (*aménagement du territoire*), par les spécificités régionales (*ex : l'après-mines en Lorraine*), les Régions -collectivités dont la taille est finalement la moins éloignée de celle des bassins- sont déjà et seront de plus en plus concernées par la question générique de l'eau.

Pour accompagner au mieux cette orientation, elles devront développer leurs capacités d'expertise et d'assistance (*aides à la recherche, à la formation, à la création et au développement d'entreprises, soutien au tourisme,...*).

6. Mieux prévenir et contrôler les effets des inondations (p 48)

- En poursuivant les efforts de prévention des inondations brutales, mieux contrôler les constructions en zone inondable
- En intensifiant la politique régionale en faveur de la préservation et du développement des zones humides.

7. Affronter la question du devenir des boues de stations d'épuration

- Chaque français "produit" chaque année **100 kg** de boues, soit un total de près de 6 millions de tonnes, destinées pour l'essentiel jusqu'à présent vers l'épandage agricole. Une médiatisation importante et des incertitudes scientifiques ont jeté le trouble sur cette filière et en premier lieu sur les utilisateurs finals, les agriculteurs. Un effort de réhabilitation et de sécurisation de l'épandage agricole s'impose, à tous les niveaux, du local à l'europpéen. Pour autant, les filières innovantes plus respectueuses de l'environnement doivent aussi être encouragées (p 44)

8. Valoriser et soutenir le secteur économique de l'eau en Lorraine

- En restant attentif aux évolutions majeures que vont connaître les différents segments d'activité concernés (*fonderie, distribution, énergie, eaux minérales, etc.*)
- En soutenant le développement de l'aquaculture en Lorraine (p 82) et en obtenant notamment l'éligibilité du secteur aux aides économiques.
- En accompagnant les efforts de modernisation du "tourisme de l'eau" en Lorraine (p 91)
- En soutenant les efforts de diversification des stations thermales lorraines, notamment vers le tourisme de bien-être (p 53) Devant les menaces récurrentes de déremboursement des cures thermales, l'avenir des stations passe de plus en plus par le tourisme de bien-être, produits à la carte (*comme Thermapolis*) ou cures de remise en forme (*week-end, semaine*).

9. Confirmer l'orientation en faveur de l'eau, vecteur de transport

- en continuant à militer en faveur de la poursuite des études et de l'inscription de la liaison fluviale à grand gabarit Saône-Moselle au Schéma National de Services Collectifs des Transports (p 85)
- En étudiant l'opportunité et la faisabilité d'une « A32 fluviale », système moderne de transport fluvial de passagers sur l'axe mosellan.

10. Gérer le dossier des eaux d'exhaure dans toute sa complexité (p 95 et suivantes)

- En développant la transparence vis à vis des populations
- En poursuivant les efforts d'investigation et de recherche
- En mobilisant des fonds européens (*ex* : CECA)
- En décidant de surseoir à l'ennoyage du bassin nord.

11. Suivre le dossier des rejets des industries textiles et des soudières (p 109)

- En maintenant un effort de veille technique et économique active sur ces questions
- En mobilisant davantage les compétences scientifiques lorraines

12. Affirmer le domaine de l'Eau et de l'Environnement comme pôle d'excellence de la recherche en Lorraine et accompagner les efforts de formation (p 130)

- En encourageant le réseau lorrain de recherche sur l'eau à poursuivre ses efforts de coopération infra régionale, de développement international et de lien avec le tissu économique. Un appui spécifique pourrait lui être apporté pour la recherche de financements européens supplémentaires.
- En incitant la Région de Lorraine à soutenir, dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, les initiatives visant à développer les formations dans le domaine de l'eau. Ainsi, en est-il, par exemple, de la mise en place, par le Pôle de l'Eau, d'une section BTS « métiers de l'eau », par la voie de l'apprentissage, qui s'inscrit en continuité d'une section CAP déjà opérationnelle.

ANNEXES

- **Composition du groupe de travail**
- **Remerciements**
- **Sites Internet et bibliographie**
- **Contrat de Plan Etat - Région (CPER)**
volet « après-mine »
- **Contrat pour l'eau de Lorraine**
(Région de Lorraine - Agence de l'Eau Rhin - Meuse)
- **Loi du 03 janvier 1992 dite « Loi sur l'eau »**
- **Entre la terre et l'eau, inestimables zones humides**
- **Grands projets de recherche et développement en cours en Lorraine**